

# BUREAU INTERNATIONAL DES UNIVERSITÉS

19, AVENUE KLÉBER  
PARIS - 16.

TÉL. : KLÉBER 52-00

Novembre 1949

Monsieur le Recteur,

Sur l'initiative de l'Unesco et de la Conférence préparatoire des Universités réunie à UTRECHT en 1948, un Bureau International des Universités vient d'être ouvert à Paris. Il fonctionne actuellement dans les bâtiments de l'Unesco, 19, Avenue Kléber.

Ce Bureau doit devenir le Secrétariat permanent d'une Association Internationale des Universités dont la Conférence d'Utrecht a décidé la création, et dont l'Unesco s'efforce d'encourager la constitution.

Le Bureau ne pourra assumer toutes les fonctions, dont les Universités, réunies à Utrecht, l'ont chargé, qu'au moment où une nouvelle Conférence Internationale, qui devra se réunir prochainement, aura rédigé les statuts de cette Association.

Mais avant même que l'Association ne soit créée, le Bureau International des Universités doit pouvoir entreprendre certaines de ses tâches.

La première a pour objet l'organisation d'un centre de documentation, auquel les Universités, leurs professeurs et leurs étudiants, pourront s'adresser pour obtenir des informations sur les enseignements que leur offrent les diverses Universités étrangères, sur les conditions d'admission dans ces Universités, sur les bourses qui peuvent leur en faciliter l'accès, sur les conditions de vie dans les divers pays, etc...

Cette première activité, comme toutes celles dont le Bureau devra se charger, exige une documentation complète et régulièrement tenue à jour, sur les diverses Universités.

C'est cette documentation que je vous serais très reconnaissant de m'aider à constituer.

Vous serait-il possible de faire envoyer régulièrement au :

## BUREAU INTERNATIONAL DES UNIVERSITÉS

UNESCO, 19, Avenue Kléber - PARIS-16<sup>e</sup>

les documents dont vous pouvez disposer sur l'organisation et les activités de votre Université, tels que livret de l'étudiant, catalogues des cours, rapports annuels ; publications des centres d'accueil aux étudiants étrangers ?

Les services du Bureau International des Universités sont dès aujourd'hui à votre disposition, et j'espère que vous voudrez bien, et les utiliser, et nous aider à les améliorer, non seulement en nous envoyant la documentation nécessaire, mais aussi en nous indiquant les besoins particuliers de votre Université.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma très haute considération.

J. LAMBERT

*Directeur du Bureau International  
des Universités.*

ARCHIVO HISTÓRICO  
PONTIFICIA  
UNIVERSIDAD  
CATÓLICA DE CHILE